

LA FEUILLE DE VIGNE

Paysages, Patrimoine et Environnement
de Saint-Remèze



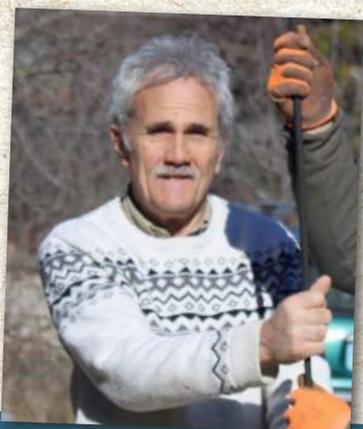
NUMÉRO 22
DEUXIÈME SEMESTRE 2022

ÉDITO :

L'année 2022 nous a permis de retrouver une certaine normalité après deux années de flous et d'angoisses générées par la crise sanitaire du Covid, bien que l'épidémie vagabonde toujours mais sous une forme plus atténuée. Nous avons pu reprendre l'ensemble de nos activités et nous lancer dans de nouveaux projets.

Néanmoins, notre association a été durement frappée aux portes du printemps par le décès de notre secrétaire, Jacques Madier. Il va terriblement nous manquer. On se connaissait depuis une vingtaine d'années de par notre parcours d'enseignant. On parlait parfois des difficultés du métier et de notre passion commune de l'Histoire. Tu prenais à cœur ta vocation de professeur de collège et tu n'as pas hésité à t'investir dans l'engagement syndical pour

défendre et améliorer la profession, que ce soit à Bourg-Saint-Andéol, puis à Suze-la-Rousse. Dans le village, tu as vite milité dans la vie associative. D'abord dans l'association *Ardèche Diawambé Mali* où tu nous as toujours soutenu, sensible à la misère africaine. Puis dans *Paysages, Patrimoine et Environnement*, où tu es devenu le secrétaire de notre association, tout de suite après le décès de Christian, occupant pleinement ta place. Discret, mais combien efficace, ponctuel, montrant un grand sens des responsabilités, soucieux du bien commun, du bien fait, toujours à l'écoute et toujours prêt à partager, à mettre



Jacques Madier, devant la manlève, le 7 février 2022.

la main à la pâte, à rendre service. On se retrouvait souvent tous les deux à clore des soirées, à ranger les chaises, les tables, à donner le dernier coup de balai...

Jacques, tu aimais vraiment ton village. L'été, tu le faisais partager aux touristes lors des visites du dimanche matin. Dans le dernier Cahier de MATP sur Saint-Remèze, tu as écrit le chapitre sur l'église paroissiale, de sa construction mouvementée au milieu du XIXe siècle. Tu en fais l'icône du village... C'est sans doute l'un de tes derniers textes. C'est toi encore avec Gérard qui avez contribué à la restauration de la dernière manlève du ruisseau. Je te vois passant et repassant avec acharnement la « plane » pour écorcer les troncs d'acacia retenus pour le poteau et le balancier. C'est là que tu m'as fait tes dernières confidences... Tu t'es toujours montré très sensible aux questions patrimoniales, environnementales et sociales.

C'est un grand vide que tu laisses... Personne pour le moment pour te remplacer au sein de nos adhérents.

Nous avons essayé de reprendre quand

même notre vitesse de croisière en proposant sorties et animations. Il y a eu la Fête du Pain à Micalin, toujours un grand moment de convivialité, la Fête Renaissance de Viviers où nous avons essayé de représenter le village, la visite guidée d'Uzès, la perle du Gard, le merveilleux concert avec le jeune



Concert avec le jeune groupe O-Ben sur la place du Porgie.

groupe *O-Ben* sur la place du Porgie, particulièrement réussi, la Journée MATP du 8 juillet pour le lancement de son Cahier « Saint-Remèze » avec des interventions de qualité et une forte participation de nos adhérents. Pour les randonnées, nous essayons d'élargir notre champ d'action en Ardèche tout en essayant de maintenir nos valeurs chères de patrimoine, histoire et nature.

D'autres moments forts nous attendent au cours de l'été : un Grand Bal folk avec le groupe *Cabr'e can*, *Le Passeur d'Histoires*, *la Nuit sous les Etoiles* et *Cinéma sous les Etoiles* et une belle exposition de photographies de Loïc Saint-Jalmes à la chapelle Sainte Anne prises lors de nos sorties randonnée depuis une dizaine d'années. Nous comptons sur votre présence et votre investissement pour la réussite de ces journées et nos actions de sensibilisation. La préparation du film sur *Août 44 en terre d'Ardèche*, dont l'essentiel se déroule sur notre plateau, est en bonne voie. Les premières subventions pour ce film mémoriel sont arrivées.

Un très grand merci à notre Conseil d'administration pour son implication au cours de ces derniers mois qui fait la force de notre association. Dans notre Bulletin, vous trouverez un intéressant article de Gérard Mialon sur *Le dernier élevage du ver à soie à Saint-Remèze*. Suit un article de René Charmasson sur *Les bois de Saint-Remèze, des Rochemore aux habitants*, résumant une recherche abondamment développée dans le Cahier de MATP consacré à notre village.

Merci à tous.

Bonne lecture et au plaisir de se retrouver.

 Michel Raimbault

Le dernier élevage du ver à soie à Saint-Remèze

Gérard Mialon

QUELQUES REPÈRES :

La sériciculture : élevage du ver à soie et culture du mûrier.

Le ver à soie (appelé magnan ou magnaou) est la chenille du papillon *Bombix mori*.

Le papillon *Bombix mori* pond des œufs (appelés « graines ») qui, une fois couvés (environ 15 à 18 jours), donneront naissance aux vers à soie (noirs, velus et mesurant environ 1mm à l'éclosion) et qui, en fin de vie sous forme de chenilles (qui atteindront entre 6 et 8 cm), confectionneront des cocons. On peut espérer obtenir 65 kg de cocons par once d'œufs (1 gramme de graines c'est environ 1350 œufs soit 40 000 pour une once).

Le ver à soie se nourrit de la feuille du mûrier pendant 28 jours.

Chaque chenille tissera en deux à trois jours un cocon, réalisé avec un seul fil de soie (entre 800m et 1500m), dans lequel elle s'enfermera pour se transformer en chrysalide et ensuite en papillon.

Celui-ci percera le cocon pour sortir ; à ce moment-là, le fil de soie coupé à plusieurs reprises ne sera plus exploitable. D'où la nécessité « d'étouffer » très rapidement les cocons dès qu'ils sont considérés terminés pour en récupérer le fil. Cette opération s'opérait en les plongeant dans l'eau bouillante quelques dizaines de minutes.

A savoir qu'il faut environ 13 kg de cocons frais (600 cocons pour 1kg) pour réaliser 1 kg de soie tissée.

Les pièces consacrées à l'élevage du ver à soie sont appelées magnaneries (élevage des magnans ou magnaous).

Une histoire de plus de 6000 ans. La Chine garde le monopole de la fabrication de la soie pendant deux millénaires. Ce n'est qu'au cours du VI^e siècle que va apparaître la sériciculture dans le bassin méditerranéen à partir de Constantinople. En France, la venue des papes à Avignon au début du XIV^e siècle introduit la culture du mûrier.

Nous devons surtout une forte impulsion à la sériciculture grâce à notre agronome ardéchois, Olivier de Serres, conseiller d'Henri IV.

L'Ardèche (le Vivarais à cette époque) a été une des premières régions de France à implanter des mûriers et à se lancer dans la sériciculture.

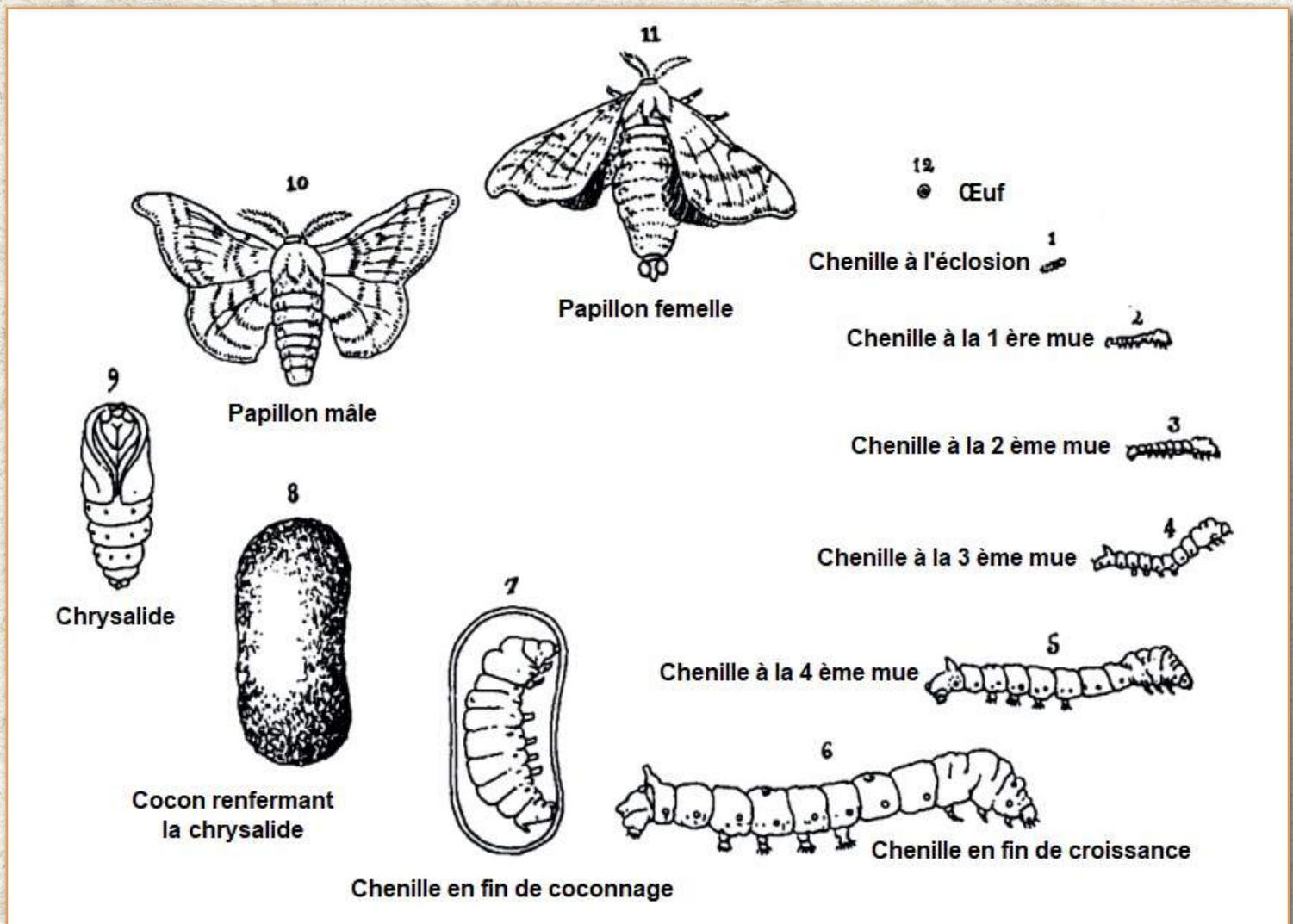
La production française de cocons va atteindre un record de 26 000 tonnes en 1853. Mais la culture intensive du ver à soie entraîne l'apparition de maladies dès 1849 : la pébrine et la flacherie. Pasteur est sollicité et se déplacera dans les Cévennes gardoises et ardéchoises en 1865 pour étudier ces deux maladies. Cinq ans plus tard, il proposera une méthode de prophylaxie mais qui, hélas, ne stoppera pas totalement ces maladies.

La production de cocons ne remonte pas pour autant et se stabilise entre 8 000 et 10 000 tonnes au début du XX^e siècle. Les agriculteurs se désintéressent de l'élevage du ver à soie au profit d'autres cultures plus rémunératrices (arbres fruitiers, vigne). Egalement, l'ouverture du canal de Suez favorise les importations d'Asie. Le coup final est donné par l'apparition des fibres synthétiques.

Après la guerre de 1914-1918, la production de cocons se stabilise entre 3 000 et 4 000 tonnes. A partir de 1924, la production diminue encore pour n'atteindre que 500 tonnes après la Libération de la Deuxième Guerre mondiale.

LE CYCLE D'ÉLEVAGE :

- Mise en couveuse des œufs (les œufs sont maintenus en hibernation entre 4 et 6°C depuis l'année précédente),
- Eclosion après 18 jours (chenille premier âge),
- 6 jours plus tard, première mue (chenille deuxième âge),
- 9 jours plus tard, deuxième mue (chenille troisième âge),
- 6 jours plus tard, troisième mue (chenille quatrième âge),
- 7 jours plus tard, quatrième mue (chenille cinquième âge),
- 7 jours plus tard, la chenille arrivée à maturité va monter dans les bruyères pour accrocher et tisser son cocon,
- 2 à 3 jours plus tard, le cocon est fini d'être élaboré. Il est urgent de décoconner et de traiter les cocons pour tuer la chrysalide qui va remplacer la chenille au bout de 3 jours. Sinon, il ne restera qu'environ 14 jours avant que le papillon émerge du cocon en perçant celui-ci et en coupant de ce fait le fil de soie.



L'ÉLEVAGE DU VER À SOIE À LA MARTINADE :

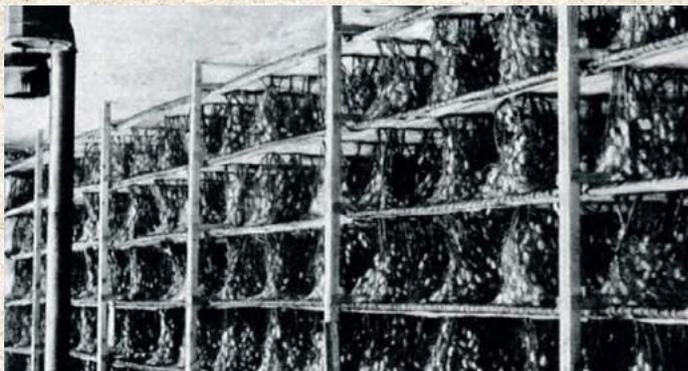


Ferme de la Martinade vers 1950

Mes souvenirs (comme tout souvenir, l'âge ayant érodé quelques neurones, il se peut que des erreurs se soient glissées dans leur restitution. Merci de corriger sans jugement).

Le dernier élevage sur Saint-Remèze a eu lieu à La Martinade en fin des années 1950. J'étais encore à l'école primaire du village.

Pour la dernière fois, mes parents avaient élevé quatre onces de « graines » soit environ 120 grammes. En sériciculture, l'unité d'élevage était encore donnée en once d'œufs de vers à soie (une once = 31,25 grammes).



Les claies d'élevage du ver à soie

L'ensemble de l'élevage était piloté par un réseau de collecteurs de cocons. Ceux-ci étaient en charge de nous fournir « la graine » et ensuite d'acheter la récolte de cocons. Je suppose que ces collecteurs étaient répartis sur toute la région, surtout Gard et Ardèche. Pour Saint-Remèze c'était une personne de Lagorce habitant au lieu-dit les Bouchets qui occupait ce rôle.



Boîte à œufs de vers à soie répartis en sachets de 2gr

Le collecteur nous apportait la graine (les œufs de *Bombix*) en principe fin avril, dès que la végétation s'éveillait et qu'on voyait apparaître les premiers bourgeons de mûrier. L'incubation avait commencé chez le collecteur et l'éclosion

n'était que l'attente de quelques jours. J'ai su qu'avant c'étaient les grand-mères qui s'occupaient de couvrir la graine dans un sachet de toile accroché au cou et disposé entre leurs seins. Pour la plupart des saint-reméziens qui pratiquaient cet élevage, c'était le premier argent frais qui entrait dans la maison à la sortie de l'hiver.

L'élevage se pratiquait au cours des premiers jours dans la salle commune (faisant office de cuisine et de salle à manger) de la ferme qui était bien chauffée avec la cuisinière à bois. Cette chaleur était indispensable pour les premières semaines d'élevage.

Mais l'évolution de ces petites bêtes prenait rapidement de l'ampleur et obligeait les éleveurs à préparer un local dédié à l'élevage. Certains avaient des locaux spécifiquement réservés, les magnaneries, qui avaient été construites pour l'élevage à proximité des locaux de la ferme (le cas dans beaucoup d'endroits dans les Cévennes). Mais à La Martinade, petite ferme pauvre, on transformait un hangar en fermant son accès et en y construisant des claies qui allaient recevoir les « magnaous ». Les installations, sur une hauteur variant de quatre à huit claies ou tables espacées d'environ 45 à 50 cm, se composaient d'une trame support en canisses étalée sur des planches, elles-mêmes soutenues par des poteaux verticaux réalisés avec des chevrons. Sur chaque niveau de canisses, on étalait des feuilles de vieux journaux sur lesquels on disposait les feuilles de mûrier pour nourrir les vers. C'est là-dessus qu'ils grossissaient pour finir de remplir l'ensemble des étages. Le local comprenait toujours au moins deux grands escabeaux en bois permettant l'accès aux claies les plus hautes.

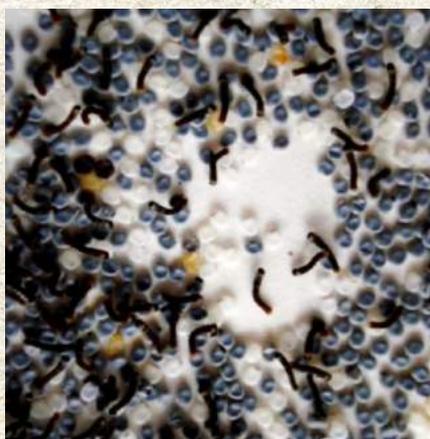
Chaque semaine environ, il y avait l'échange de la litière : le délitage. Je ne me souviens plus si ça correspondait aux mues ou si c'était lié à la hauteur de la litière. L'opération consistait à retirer les restes de feuilles laissées par les vers ainsi que leurs déjections. Pour cela on devait déplacer tous les vers. On commençait par étaler quelques poignées de feuilles immédiatement colonisées par ces charmantes chenilles. Dès que les vers étaient sur leur nouvelle pitance et commençaient à manger, on déplaçait les feuilles avec les vers dessus, on retirait la litière libérée, on remettait sur l'emplacement créé de nouvelles feuilles de journaux et on ramenait dessus les feuilles de mûrier avec les vers. La litière servait de fumure pour le potager (rien ne se perdait). Vers la fin de la période d'élevage, juste avant la montée en bruyère, lorsque qu'ils avaient atteint 6 à 8 cm et la grosseur d'un Bic, les vers étaient souvent déplacés un par un. Je me souviens de la douceur de leur peau sous les doigts, une sensation très agréable, et pourtant ce n'était qu'une chenille !

L'ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE :

Imaginez l'élevage des 120 g d'œufs de *Bombyx* :



Boîte à œufs de vers à soie fournie par le collecteur de cocons



Éclosion des vers



Les vers après leur deuxième mue



Les vers après leur troisième mue

- Le collecteur de cocons vous livre les « graines » de vers à soie à dans des boîtes cartonnées ressemblant à des boîtes de camembert, prêtes à éclore.

- L'éclosion : ces petites bêtes, à peine visibles (1 mm) noires et duveteuses, tenaient dans une boîte à chaussures, qu'on nourrissait avec une petite poignée de feuilles de mûrier hachées. Si l'éclosion avait de l'avance par rapport à l'éveil de la nature et que les feuilles de mûrier n'étaient pas encore sorties, le nourrissage se faisait avec les premières feuilles de ronces.

- Le lendemain déjà il fallait la boîte à chaussures et le couvercle de celle-ci.

- Le jour suivant c'était un plateau à fruit qui servait à les accueillir, avec plusieurs poignées de feuilles distribuées.

- Ainsi la surface conquise doublait tous les jours si bien qu'au bout d'une vingtaine de jours tous les endroits disponibles de la maison et des dépendances étaient colonisés. Rappelez-vous, la chenille qui ne mesurait qu'un millimètre à l'éclosion atteint 6 à 8 cm en fin de vie.

- Dans le hangar fermé on avait pris soin d'installer un poêle à bois et surtout un thermomètre indispensable pour réguler la température. Egalement si, dans les derniers jours d'élevage, la température sous les tuiles du hangar s'élevait trop, on arrosait le toit avec un pulvérisateur à dos pour refroidir l'atmosphère.

- Le nourrissage de ces petites bêtes, qui mangeaient à leur naissance une demi-poignée de feuilles, engloutissaient chaque dernier jour plus de 600 kg de feuilles. Cela nécessitait de passer au moins cinq heures par jour à « tirer » de la feuille. Chaque ramasseur utilisait pour cela une « saquette » (sac en toile blanche nouée autour de la taille). Dès que la « saquette » était pleine, on descendait de l'échelle pour remplir des « bourras » (grands draps en jute d'environ 2m x 2m avec des lanières de tissus aux quatre coins pour les nouer une fois remplis). On pouvait mettre une quarantaine de kilos de feuilles par « bourras ». Ceux-ci étaient ensuite chargés sur la charrette. Il ne fallait pas trainer à la sortie de l'école au cours de ces derniers jours. Toutes les personnes de la famille étaient mises à contribution y compris les enfants. A l'arrivée à la ferme, on étalait immédiatement la feuille pour éviter la fermentation ou permettre son séchage si elle avait été cueillie sous la pluie.

- Le nourrissage s'effectuait deux fois dans la journée. Le seul répit était pendant chaque période de mue, qui durait un à deux jours, où les vers ne s'alimentaient plus.

- Quelques jours avant que les vers arrêtent de se nourrir, pour parvenir à la phase finale de leur évolution (le cocon), on leur installait les « embrassages ». Ces supports en forme d'arches de pont, réalisés avec de la bruyère sèche et effeuillée, étaient destinés à accueillir les bâtisseurs de cocons. Les bruyères avaient été coupées quelques semaines auparavant.



Les vers après leur quatrième mue



Les embrussages de bruyère



Les vers juste avant le coconnage



La montée dans les bruyères

- Dès que les vers étaient prêts à monter dans la bruyère (facile à repérer ; ils devenaient presque translucides si on les présentait devant une lampe), pour les inciter à grimper, on faisait brûler des morceaux de sucre sur le dessus du poêle.

- Dès que les derniers vers étaient montés dans la bruyère (il fallait parfois aider certains retardataires en les prenant entre les doigts et en les positionnant sur les pieds de bruyère, effort souvent suffisant et couronné de succès), quelques jours s'écoulaient dans le calme du tissage avant l'opération de « décoconnage ». C'était enfin la pause qui succédait aux derniers jours épuisants du nourrissage et surtout plus aucun bruit ; en effet ces petites bêtes faisaient un vrai raffut en engloutissant la feuille au point qu'on aurait cru qu'une pluie crépitait sur la toiture du local à l'heure du casse-croûte.

ELEVAGE PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE :

Un élevage (environ 5 grammes de graines) était installé dans la salle de classe des garçons. Le menuisier nous avait fabriqué des claies avec supports style échafaudage en sapin, facilement démontables pour être stockées dans le grenier de l'école la période d'élevage terminée.

Tous les jours, à tour de rôle, des élèves étaient désignés pour apporter la feuille de mûrier et nourrir les vers ainsi que tous autres travaux liés à l'élevage.

La récolte de la bruyère : pour préparer les supports pour la montée des vers dans la dernière phase de leur cycle c'était l'opération annuelle attendue par tous. Nous avons reçu consignes de venir ce jour-là chaussés de bottes et munis de sécateur ou de serpe (à cette époque, à part les enfants de l'instituteur, nous étions tous fils de paysans et savions manier la serpe dès l'âge de cinq ans). En début de matinée, c'était le transfert vers le bois du Laoul (la zone était réputée abriter des vipères, d'où les bottes obligatoires), l'endroit le plus proche pour trouver de la bruyère. Il fallait au moins trois voyages à l'instituteur pour déplacer toute la classe, avec au moins huit à dix élèves entassés à chaque fois dans la Simca Aronde (impensable d'envisager cela aujourd'hui tant pour la modalité du transport avec le véhicule personnel de l'instituteur que du fait de laisser les premiers groupes seuls en bordure de route sur la D4. Mais la circulation routière n'avait rien à voir avec celle d'aujourd'hui).

La bruyère, séchée pendant quelques jours, était frappée pour en faire tomber les feuilles. Les «embrussages» étaient ainsi préparés pour être mis en place entre les claies et recevoir les cocons le moment venu. La vente des cocons servait à financer l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école ou participer au paiement des voyages scolaires.



Cocons en bruyères

LA HANTISE DES « JAUNES » :

Lorsque les vers étaient prêts à monter, il arrivait qu'en fonction de la météo (coup de chaleur ou d'autres incidences) certains vers devenaient jaunes et restaient pendus à leur fil à mi-hauteur au lieu de se lancer dans la construction de leur cocon. Il fallait agir très vite pour retirer tous les vers de l'élevage malades et éviter la contamination des autres. A l'entrée dans le local on pouvait déterminer immédiatement à l'odeur s'il y avait des jaunes car ça sentait très mauvais.

L'ŒIL EN PERMANENCE RIVÉ SUR LE THERMOMÈTRE :

C'était un élément essentiel dans la conduite de l'élevage du ver à soie. Dès qu'on entrait dans la magnanerie on l'apercevait. Il était accroché sur un des montants supportant les claies de l'élevage. Selon la superficie du local on en trouvait très souvent à plusieurs endroits. Les éleveurs ne manquaient aucune occasion de les consulter et, en fonction de l'affichage, menaient les actions pour maintenir la bonne température. Ce pouvait être l'allumage du poêle à bois ou l'aspersion d'eau sur la toiture.



Les thermomètres utilisés pour l'élevage du ver à soie étaient des thermomètres Réaumur (le zéro est identique au Celsius mais l'échelle est différente ; $40^{\circ} R = 50^{\circ} C$)



Décoconnage à la Martinade vers 1940
(je n'étais pas encore né)

LA GRANDE FÊTE DU « DÉCOCONNAGE » :

C'était en effet la dernière tâche de l'élevage avant la vente des cocons.

Les voisins, les parents, les amis étaient conviés à cette journée.

Tout ce monde était assis en cercle au milieu de la cour ou sous le « calabert » autour d'un « bourras » de jute étalé au sol et destiné à recevoir les cocons nettoyés.

Le maître de maison démontait les « embrussages » de bruyère remplis de cocons et les apportait aux « décoconneurs ».

Le travail consistait à débarrasser chaque cocon de sa fausse soie (la bourre) qui avait permis au ver de fixer son cocon dans la bruyère. On enlevait la bourre en l'enroulant autour de l'index jusqu'à obtenir un cocon presque lisse. On retirait régulièrement l'enrobage entassé autour du doigt qui était jeté avec la bruyère débarrassée de ses cocons. Les cocons pouvaient être de couleur blanche ou jaune.

Il existait, pour remplacer cette opération manuelle, une machine composée de plusieurs tiges, sur un plan incliné, qui étaient entraînées en rotation par une manivelle, une débourreuteuse. Nous en avons testé une mais les essais étant peu concluants nous avons continué de manière traditionnelle.



Une débourreuteuse

C'était l'occasion pour les participants de raconter des histoires, de cancaner aussi sur le village, de raconter des blagues. Est-ce que l'expression «déconner» n'aurait pas là son origine ?

La maîtresse de maison préparait un repas pris très souvent en plein air à proximité. Il ne fallait pas perdre du temps car pour décoconner quatre onces cela prenait la journée.

Imaginez : 4 onces à raison de 40 000 cocons par once (s'il n'y a pas eu de catastrophe au cours de l'élevage), cela fait tout de même plus de 150 000 cocons à débarrasser de leur « bourre ».



Le tas de cocons prêt à être vendu

Le soir même ou le lendemain matin, le collecteur était là pour récupérer les cocons. C'était la pesée des « bourras » de cocons à l'aide d'une balance romaine.

Il ne fallait pas attendre pour « étouffer » le papillon avant qu'il ne tente sa sortie.

Le leveur payait immédiatement en espèces le fruit de l'élevage (il n'y avait pas de chèquiers ni de compte bancaire à cette époque).

Les parents pourraient aller faire leurs emplettes à la foire de Saint-Remèze du 22 juin.

Au XIXe siècle, tout le monde élevait du ver à soie à Saint-Remèze. C'était un apport considérable pour la population de l'époque.

LE MÛRIER :

Sa culture servait essentiellement à produire la feuille pour nourrir les vers à soie.

Dès les années 1950, la déprise de la sériciculture ayant eu lieu, les mûriers commençaient à se raréfier sur la commune de Saint-Remèze. Suite à la mécanisation (les moissonneuses-lieuses étaient apparues), les champs de blé avaient été débarrassés des gros mûriers qui trônaient en plein milieu. D'autres champs recevaient de la vigne.

Pour parvenir à nourrir l'élevage, surtout dans les derniers jours, il fallait ratisser toute la superficie de la commune. Heureusement, tous les propriétaires des mûriers restants nous laissaient cueillir la feuille

sans contrepartie.

Les mûriers étaient taillés en têtards tous les trois ans au cours de l'été. Comme rien ne se perd en Ardèche, les branches feuillues étaient mises en fagots et stockées pour donner à manger aux lapins ou aux chèvres au cours de l'hiver.

Après la première repousse au printemps suivant, la feuille n'était pas récupérée pour les vers à soie. Soit-disant elle ne permettait pas aux vers de fournir suffisamment de soie ; on nourrissait les lapins avec. Pour l'élevage des vers, on récupérait les feuilles sur les branches de la deuxième et la troisième année.

C'était de gros arbres qui peuplaient principalement la campagne saint-remézienne. Certains subsistent encore à ce jour. Quelques plantations de mûriers nains avaient été également introduites, que l'on appelait des « pourrettes ». Nous en avons une parcelle sur La Martinade.



Mûrier au moment de la récolte des feuilles

Pour information, un gros mûrier produit entre 40 et 50 kg de feuilles et l'élevage d'une once de graines nécessite environ 2 tonnes de feuilles dont 1 200 à 1 300 kg après la quatrième mue (donc au cours des sept derniers jours de nourrissage). Il nous fallait « tirer » environ 700 kg de feuilles par jour pendant ces derniers jours d'élevage pour mener à bien les quatre onces de « graines » de La Martinade. Au cours de l'élevage nous avons « plumé » environ 200 arbres sur tout le territoire. Je ne suis pas sûr que nous puissions refaire cet exploit aujourd'hui vu le peu de mûriers qui subsistent sur la commune.

Remerciements à Nadine POCACHARD pour une partie du crédit photos.

Les bois de Saint-Remèze, des Rochemore aux habitants

René Charmasson

Depuis des temps immémoriaux les bois de Saint-Remèze ont été une richesse pour la communauté. Ils furent aussi une source permanente de conflits entre les seigneurs du village et les habitants, de la période médiévale à la Restauration.

Les bois qui sous la féodalité appartenaient aux seigneurs appartiennent maintenant à des particuliers pour la plus grande partie, la plus proche du village en général, et à la commune pour les parties les plus éloignées, proches des gorges de l'Ardèche ou au sommet « des côtes ».

Le manuscrit de Martin Charmasson rédigé dans les années 1850, édité en 1979, les articles de Maurice Boulle (1988, 1992) et celui de Jean-Louis Issartel dans l'ouvrage « De la Dent de Rez aux Gorges de l'Ardèche » (2008) nous apportent beaucoup de précisions sur l'exploitation des bois et landes. Nous allons ici nous intéresser au côté foncier de ces bois avec une attention toute particulière pour celui de Malbosc dont les 900 ha ont été longtemps disputés.

A la suite de la Révolution de 1789, les propriétés seigneuriales, terrains et bâtiments, furent expropriées pour être, soit revendues aux habitants au profit de la commune, soit attribuées à la commune. Le bois de Malbosc a été l'objet d'un litige qui a duré plus de 30 ans car les comtes de Rochemore, seigneurs de Saint-Remèze (Anne-Joachim-Annibal exilé en 1792, décédé à Vérone en 1796, puis son héritier Anne-Joachim-Joseph rentré en France en 1804) revendiquaient cette propriété qui était selon eux un bien personnel et non pas seigneurial. Au contraire des habitants de

Saint-Remèze qui considéraient que Malbosc était bien une propriété seigneuriale, donc devant être expropriée au titre de bien national.

Dans son mémoire de 200 pages rédigé en 1832 pour son procès en appel contre la commune, le comte de Saint-Remèze, Anne-Joachim-Joseph de Rochemore, reconnaît beaucoup de droits d'usage aux habitants, mais pas le droit de propriété.

Ce mémoire a été conservé par Martin Charmasson, à cette époque secrétaire de mairie et expert-géomètre ; il est toujours en possession de ses descendants. On y trouve toute l'argumentation développée par le comte, avec l'idée dominante que le bois de Malbosc est une propriété familiale et non pas seigneuriale. Ce bois a été acheté avant 1455 par Raymond de Chateauneuf-Randon, alors comte de Saint-Remèze, à Jacques Rapezalu. Au fil du temps, il a été transmis de génération en génération, restant toujours dans la famille ou la maison.

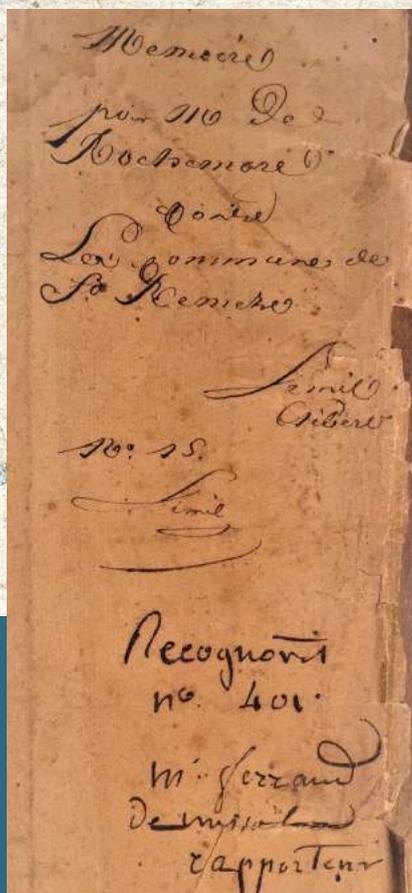
Selon ses dires, les titres de propriété ont été brûlés lors de la Révolution, ce qui empêche de les produire, mais ces titres sont maintes fois cités dans les transactions et arrêts qui ont été rédigés entre 1455 et 1788. Cela prouve qu'ils ont bel et bien existé.

« On trouve encore écrit dans la transaction du vingt neuf août seize cent trente neuf que la maison de Chateauneuf vendit le bois de Malbosc avec la terre du comté de St-Remèze au sieur Antoine Duroure le 15 février 1599, que sur une saisie générale des biens d'Antoine Duroure père la terre et comté de St-Remèze y compris le bois de Malbosc fut distraite en faveur de Duroure fils par arrêt du parlement du trois mars seize cent trente six et lui fut acquise pour la somme qu'il paya et qui sont mentionnées audit arrêt. Voyez le préambule de la transaction du vingt neuf août seize cent trente neuf.

De ces actes il résulte évidemment que le bois de Malbosc a été légitimement acheté par les auteurs de M de Rochemore, non pas de la commune de St-Remèze mais de simple particulier, de Jacques Rapezalu ayant cause de Rostang de Montaud... »

Au fil des années, sous la pression de la communauté villageoise, les droits des habitants sur l'usage de ce bois se sont étendus et ont été reconnus dans les transactions successives.

« En premier lieu le seigneur comte de St Remèze, comme vrai propriétaire du dit bois de Malbosc, donne faculté, permission et licence à perpétuité aux dits consuls et habitants de St Remèze, pour eux, leurs hoirs et successeurs à l'avenir, de prendre et de se servir du bois mort et tout autre bois infertile dudit devois de Malbosc pour leur chauffage tant seulement... »



Première page du Mémoire par M. de Rochemore contre la commune de Saint-Remèze, 1832, conservé par Martin Charmasson, aujourd'hui par René Charmasson.

« Ils pourront prendre et couper du bois fertile et infertile pour la construction et réparation et entretien de leurs maisons, granges, fenières, et autres habitations et bâtiments tant audit lieu faubourg que en tous dudit St Remèze, travons, ponchiers, chevrons, soliveaux, selliers, fustes, claies ou passe araires, et autres mêmes usages de maison, et ce tant des pieds que des branches desdits arbres.

A la charge que les habitants ne pourront prendre que selon la qualité ou grandeur du bâtiment qu'ils voudront faire. »

La transaction du 17 décembre 1788 entre la commune et Rochemore fut homologuée par le Parlement de Toulouse le 17 décembre 1789. Aux droits d'usage définis par les transactions de 1455 puis 1620 et 1639, s'était substitué en 1763, pour la conservation de la forêt, le droit pour la commune de percevoir les deux tiers des ventes des coupes de bois, le dernier tiers restant aux Rochemore qui restaient les seuls propriétaires du bois de Malbosc. Dans son manuscrit, Martin Charmasson note que l'abolition des droits féodaux suspendit l'exécution de ce traité, cependant validé avant la suppression des parlements.

Le comte Anne-Joachim-Annibal de Rochemore émigre en 1792 ; les habitants de Saint-Remèze s'estimant maintenant les propriétaires de Malbosc au même titre que les autres bois et landes, ne pensent pas à l'inscrire dans la liste des biens seigneuriaux à confisquer. Ils continuent à en user suivant les usages qui leur étaient permis, et surtout, s'attribuent la totalité du prix des coupes vendues. En 1804, son héritier, de retour en France, le comte Anne-Joachim-Joseph de Rochemore adresse une pétition au préfet pour revendiquer ses droits. Le 29 mai 1827, le tribunal de Privas lui donne raison.

« Le tribunal de première instance de Privas a décidé par son premier jugement du vingt neuf mai mil huit cent vingt sept 1° que M le marquis de Rochemore était propriétaire du bois de Malbosc, 2° que la commune de St Remèze était seulement usagère dudit bois. En conséquence le même tribunal a décidé par son second jugement que le tiers de la valeur des coupes de bois faites depuis la promulgation de la loi du cinq décembre mil huit cent quatorze, dans le bois de Malbosc, serait remboursé à M de Rochemore en exécution de l'arrêt du dix sept décembre mil sept cent quatre vingt neuf. »

La commune se pourvoit alors en appel, c'est pour défendre ses vues que le mémoire est rédigé par le comte de Rochemore et son conseil.

La commune réfute cette façon de voir les

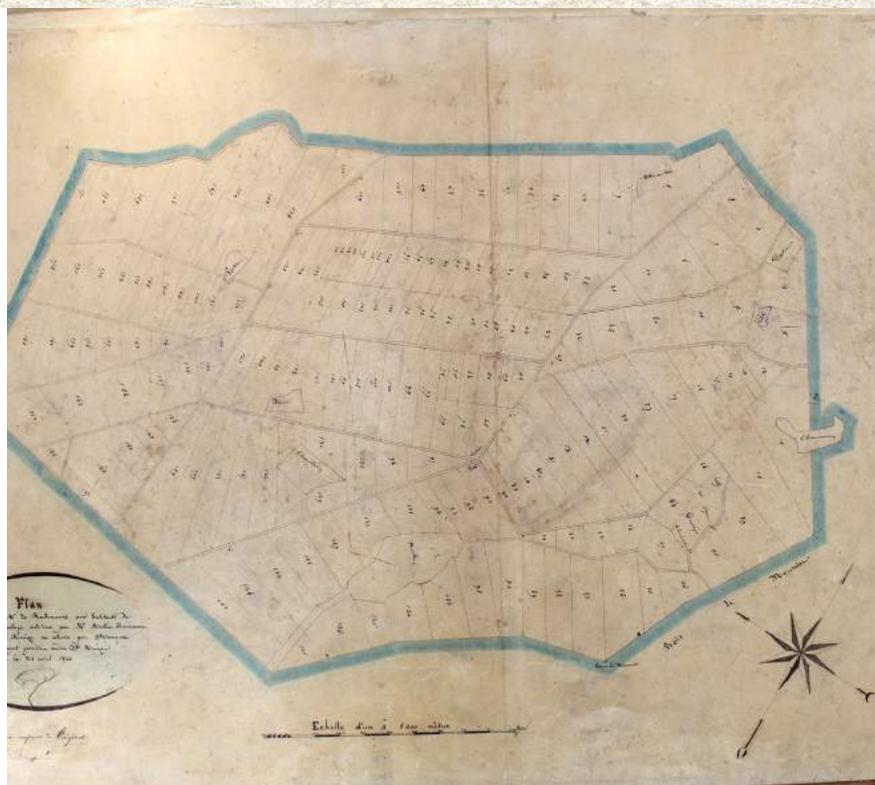
choses. Lors de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 1826, le maire Jean-Antoine Charmasson expose ses arguments :

« Plusieurs d'entre vous messieurs, se rappellent encore du fameux procès de la commune contre le comte de Rochemore son ancien seigneur relatif à la propriété du bois communal appelé Malbosc; des efforts et des vexations pour soumettre les habitants de Saint-Remèze à le reconnaître comme propriétaire de ce bois : ceux qui trop jeunes pour se rappeler du procès ont du moins entendu raconter mille fois à leurs parents et aux victimes de l'autorité seigneuriale et des vengeances d'un seigneur irrité par les obstacles qui ont arrêté ses desseins. »

Suit alors un très long récapitulatif des événements survenus jusqu'à cette date tentant à démontrer l'argumentation du comte de Rochemore.

« Voilà messieurs le résumé de ce que j'ai trouvé dans les titres et papiers de la commune ; c'est à vous maintenant à les approfondir davantage pour mettre votre avis conforme aux intérêts de la commune. » (CR conseil municipal de Saint-Remèze du 3 décembre 1826, Archives Mairie).

Les affaires traînent en longueur, et le 24 mai 1834 le comte de Rochemore signe une promesse de vente pour 25.000 francs à Martin Charmasson. Ce dernier cède aussitôt ses droits aux dix plus riches propriétaires de la commune (Jean-Antoine Charmasson, Louis Charmasson, Victor Madier, Victor Dubois, Esprit Denozil, Remèze Maucuer, Joseph Richard, Victor Brunel, Antoine-Jean-Baptiste Reynaud et Simon Reynaud) qui se constituent en société.



Plan de division du bois de Malbosc, ajouté au cadastre napoléonien de Saint-Remèze. Mairie de Saint-Remèze.

Le 31 mai 1834, par un acte passé devant Maître Donzel, notaire à Nîmes, la société achète le bois de Malbosc au Marquis de Rochemore.

Le 30 juin 1834, les dix propriétaires donnent pouvoir à leur avoué pour terminer le procès en cours devant la cour royale de Nîmes.

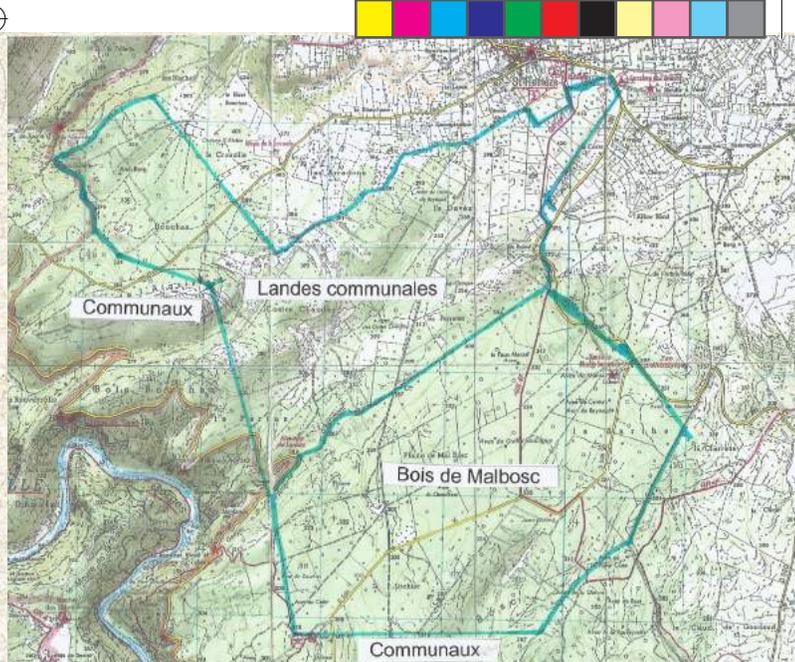
Le jugement fut rendu le 26 août suivant, confirmant Rochemore comme propriétaire de son bien, qu'il venait de vendre, et donc les acheteurs comme légitimes propriétaires.

Environ 300 ha passent en communal et, mandaté par la commune, Martin Charmasson, expert géomètre, découpe alors 566 ha du bois de Malbosc en 197 parcelles de tailles différentes qui seront revendues pour un total de 36.360 fr. Les parcelles de taille variable (de 0,36 à 11 ha) en fonction de la composition des familles furent attribuées après tirage au sort. Les ventes furent toutes enregistrées en 1836 auprès de Maître Masclary, notaire à Saint-Marcel. On notera également que beaucoup de bénéficiaires ont revendu immédiatement le lot qui leur avait été attribué (Fig. 2).

A la suite des ventes de Malbosc, en 1836, les habitants du village demandèrent qu'il en soit ainsi pour 550 ha de landes communales (anciennement seigneuriales). Vente que la mairie souhaitait également, afin de d'augmenter ses ressources. Martin Charmasson fut encore une fois chargé du découpage, en 192 parcelles cette fois, égales en valeur et non en surface, et avec les mêmes critères d'affectation que pour Malbosc. Ces ventes furent, après découpage, enregistrées en 1839 par Maître Masclary pour un total de 40.000 fr. Ceci enrichit la commune mais la population fut épuisée par tant de frais.

La partie des bois la plus éloignée du village, en bordure des gorges de l'Ardèche, et pour une moindre surface, celle située en haut des côtes sont restées communales jusqu'à nos jours, mais d'autres ventes de landes ou bois communaux seront réalisées plus tard. En 1850, le conseil municipal pensait encore vendre 86 ha aux Costes, 73 à la Crouzille, 174 à Rabou, 30 à Champ Long, 118 au grand Pati. L'histoire du grand Pati (orthographié aussi Paty) mérite de nous y attarder un peu. En 1839, 150 ha de landes au lieu-dit du « Grand Pati », restaient encore en indivis entre les communes de Gras, Saint-Remèze et Bidon. Réminiscence des domaines des anciens ordres religieux, ces espaces leur furent attribués en indivis par une sentence arbitrale de 1296.

Chaque commune désigne alors un expert pour un partage amiable : Martin Charmasson pour Saint-Remèze, Joseph Marqueyrol pour Gras et Claude Benivai pour Bidon. L'indivis est alors partagé entre ces trois communes : 62 ha à Bidon, 50 ha à Saint-Remèze et 38 ha à Gras.



Situation des bois et landes partagés (fonds carte IGN).

L'affaire aura duré plus de 30 ans. Les 50 ha revenant à Saint-Remèze furent ensuite découpés en parcelles vendues à des particuliers.

En 2022, si la végétation des bois (tels Malbosc) est restée à peu près la même qu'il y a 200 ans, celle des quartiers classés alors comme landes et buisseries (comme Bouchas) s'est peu à peu reboisée, car en devenant propriétés privées elles n'ont plus été surexploitées. Le grand Pati sur la commune de Bidon a une végétation toujours très rare et pauvre car il est resté plus longtemps en indivis utilisé par les habitants des quatre communes.

Ainsi s'achevait la longue suite des procès entre les seigneurs et les habitants de Saint-Remèze qui ont fait preuve d'opiniâtreté et consenti à beaucoup de sacrifices afin de reprendre possession de leurs bois.

Bibliographie :

- Boule Maurice, 1988. *Révoltes et espoirs en Vivarais, 1780-1789*, Edition FOL de l'Ardèche, 250 p.
- Boule Maurice, 1992. *La réformation des Eaux et Forêts à Saint-Remèze en Vivarais, 1669-1670. Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° 35, p. 19-22.
- Charmasson Martin, 1979. *Au bord de l'Ardèche : Saint-Remèze*, Imprimerie Humbert & fils, 84 p.
- Issartel Jean-Louis, 2008. *De la réformation des forêts sous Colbert aux grandes mutations du XXe siècle*. In Raimbault Michel (dir.), *De la Dent de Rez aux gorges de l'Ardèche*. p.291-318.

Archives départementales de l'Ardèche, Privas :

- registre B 147.
- E dépôt 70 Saint-Remèze, FF1.

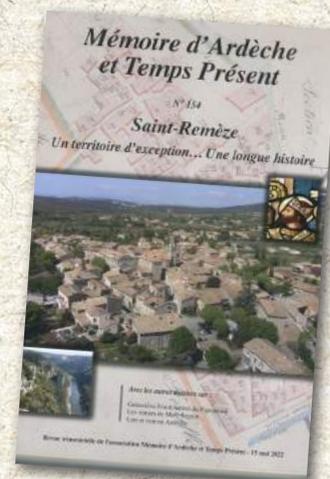
Archives départementales du Gard :

- (2 E 36 941)

Archives municipales de Saint-Remèze :

Registres délibérations conseil municipal.

Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Cahier « Saint-Remèze, Un territoire d'exception... Une longue histoire »



L'ouvrage se veut collectif, dirigé par Michel Rimbault, membre du Conseil d'Administration de MATP. Il compte 150 pages dont 140 réservées à la commune. Il présente des facettes méconnues de ce territoire et de son évolution à travers les âges. Il fait appel à des spécialistes de différentes disciplines (géologue, géographe, paléontologues, archéologues, historiens) mais laisse aussi la parole à des locaux passionnés par leur village, membres de notre association *Paysages, Patrimoine et Environnement* de Saint-Remèze, soit en tout une vingtaine d'auteurs, fins connaisseurs des lieux. Le Cahier suit un développement chronologique, avec un volet patrimonial et un regard sur trois personnalités de la commune : Martin Charmasson, l'Abbé Jean-Antoine Dubois et Charles Boule.

La sortie de ce Cahier a donné lieu, le vendredi 8 juillet, à une journée de rencontres entre adhérents de l'association MATP et de notre association, avec une forte participation des habitants de notre village.

Le matin, après le mot de bienvenue du maire et une

présentation de Pierre Ladet, président de MATP, quatre communications étaient données à la salle polyvalente, sur différents thèmes traités dans le Cahier.

Suivait un agréable buffet-déjeuner sous les ombrages du parc de la chapelle Sainte Anne.

L'après-midi était consacré à une visite du village qui se fit essentiellement dans l'église et le château, puis au

belvédère du site de la Madeleine avec quatre interventions, dans le cadre majestueux des Gorges de l'Ardèche.

Un grand merci à tous les intervenants et participants, et à tous les membres du Bureau qui se sont largement impliqués dans la réussite de cette belle Journée.

Calendrier des animations (second semestre)

SORTIES

Dimanche 31 juillet : sentier du « Chaos » et des croix à Montselgues. A la journée. Boucle de 11 km. Paysages exceptionnels où domine le granite, sculptures naturelles, vieilles fermes, village de Montselgues, croix de pierre... Point haut : 1142 m, point bas : 980 m. Difficulté moyenne. Départ de Saint-Remèze : 8h30 au local des Pompiers. Covoiturage (environ 65 km, 1h25 mn) par Vallon, Grospierres, Planzollès. Prévoir de bonnes chaussures, polaire, vêtement de pluie, chapeau, eau et son pique-nique.

Samedi 13 août : Borée - Rocher de Soutron, au nord du Gerbier.

EN PROJET

- Sentier des Gardes entre Valgorge et Loubaresse
- Le Mas de la Barque
- Bise - Le Mazoyer
- Saint-Michel-de-Boulogne
- Le circuit du château d'Allègre (Allègre-les-Fumades, Gard)
- Le château de Chabrières et le massif du Barry (Bollène, Vaucluse).

ANIMATIONS

Judi 28 juillet : Le Passeur d'Histoires, avec l'association Petite Ourse de Saint-Montan, 18h30 à 21h30. Installés dans des chaises longues, vous choisissez des reportages sonores ou des histoires à entendre à l'aide d'un casque. **Ruisseau des Fonts et grand lavoir.** Un moment magique. Tout public.

Vendredi 5 août : Nuit des Etoiles, à partir de 19h, théâtre de la butte dans la plaine d'Aurèle, petite route de Bidon, avec le groupe d'astronomie *Ophiuchus*. Pique-nique possible sur place. Prévoir un vêtement chaud et une lampe de poche. Le chemin sera balisé.

Samedi 6 août au dimanche 14 août : Exposition photos de Loïc Saint-Jalmes, Au fil de nos pas, 10 ans de randonnée en sud-Ardèche avec Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze, Chapelle sainte Anne, 10h-12h30 / 16h-19h.

Samedi 20 août : Cinéma sous les Etoiles, à compter de 21h, cour de l'Ecole, avec la Maison de l'Image d'Aubenas. Film « *La panthère des Neiges* », avec Vincent Munier et Sylvain Tesson. 2021. Tarif plein : 6 €, réduit : 5 €, moins de 14 ans : 4 €.

Vendredi 28 octobre : Castagnade avec animation musicale, Maison forestière.

PLUS
D'INFOS

Siège : Mairie de Saint-Remèze
04 75 98 48 49
michel.raimbault2@wanadoo.fr
www.patrimoinestremeze.org

Groupe Facebook :
Association, Paysages, Patrimoine et
Environnement de Saint-Remèze